



AVIS PUBLIC

Publication du règlement 20-1067

Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles relativement à la revitalisation du noyau villageois, secteur : rue Principale, rue Bellevue et rue Lambert sur une période de 20 ans

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- que le conseil municipal a adopté le 8 juin 2020 le Règlement ci-dessus mentionné,
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance,
- que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé ce règlement le 1^{er} septembre 2020,
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 1^{er} septembre 2020.

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Donné à Saint-Donat, ce 1^{er} septembre 2020.

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Matthieu Renaud directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 1^{er} septembre 2020, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 1^{er} septembre 2020.

Signé : Matthieu Renaud

Matthieu Renaud

Directeur général et secrétaire-trésorier